



## CCAMLR :

### Les États ratent une nouvelle occasion de protéger les mers de l'Antarctique

La réunion se termine sans établir les aires marines protégées cruciales sur lesquelles elle devait se prononcer et ferme les yeux sur la pêche illégale dans ses eaux.

**30 octobre 2020** : La Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique ([CCAMLR](#)) a clôturé aujourd'hui sa 39<sup>e</sup> réunion annuelle, organisée à distance avec un ordre du jour restreint.

Le mandat de la CCAMLR inclut la protection de la faune et de la flore de l'Antarctique, ainsi que la désignation de grandes aires marines protégées permettant à l'océan de devenir plus résilient au changement climatique. Pourtant, les débats de cette année ont été limités sur ces questions et se sont concentrés sur le renouvellement des autorisations de pêche, compromettant ainsi la crédibilité de la CCAMLR sur la scène internationale. Il convient de noter dans ce contexte que certains membres ont refusé d'approuver la protection des eaux exposées par le recul du glacier de l'île du Pin, qui fond rapidement sous l'effet du changement climatique et contribue visiblement à l'élévation du niveau de la mer.

Les autorités néo-zélandaises ont par ailleurs présenté des preuves des opérations illicites menées par le *Palmer*, un navire de pêche battant pavillon russe, dans les eaux protégées de la mer de Ross. Les membres de la CCAMLR n'ont pas réussi à trouver de consensus pour l'ajouter à leur liste des navires INN (pratiquant une pêche illicite, non déclarée et non réglementée). Malheureusement, ce navire sera donc encore autorisé à pêcher en toute impunité cette saison. Jusqu'ici, la CCAMLR a joué un rôle moteur dans la lutte contre la pêche INN et l'ASOC est déçue que ses membres n'aient pas adopté une position plus ferme à l'encontre de ce navire, autorisé à poursuivre ses opérations de pêche.

*« Même si nous approuvons le fait que la réunion se soit tenue en ligne, la limitation de l'ordre du jour s'est avérée problématique, parce que la CCAMLR a de nouveau échoué cette année à prendre les mesures qui s'imposent contre les impacts du changement climatique ou à établir un réseau d'aires marines protégées dans ses eaux. Pire encore, la CCAMLR fait marche arrière dans la lutte contre la pêche INN en autorisant le Palmer à continuer de pêcher »*, explique Claire Christian, directrice exécutive de l'Antarctic and Southern Ocean Coalition.

L'Antarctique et l'océan Austral contiennent près de 90 % de la glace mondiale et environ 70 % des eaux douces de la planète. Ses courants circumpolaires maintiennent la biodiversité marine du monde entier, dont le krill antarctique qui se déplace depuis la surface de l'océan jusque dans ses profondeurs, emportant le CO<sub>2</sub> de notre atmosphère pour séquestrer l'équivalent en émissions annuelles de pratiquement 35 millions de voitures.

La glace de l'Antarctique fond à une vitesse record, offrant là un exemple frappant de la menace qui pèse sur notre planète fragile et du fait que nous mettons en danger non seulement sa faune et sa flore, mais aussi notre existence même. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité de rétablir nos liens

avec la nature. L'importance de l'océan Austral pour le bon état de la planète et pour son climat est clairement démontrée.

*« De façon générale, l'incapacité des responsables mondiaux à protéger cet écosystème crucial est extrêmement préoccupante. Au 200<sup>e</sup> anniversaire de la découverte de l'Antarctique et à la veille du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur l'Antarctique (un accord conclu en pleine guerre froide pour protéger tout le continent), la création de nouvelles aires marines protégées dans l'océan Austral n'aurait dû être qu'une simple formalité », estime Andrea Kavanagh, responsable du travail mené par The Pew Charitable Trusts sur l'Antarctique et l'océan Austral.*

*« Nous devons tous unir nos forces en ces temps difficiles. Le changement climatique et la crise de la biodiversité ne vont pas disparaître. La pêche illégale doit être éradiquée. Nous avons les solutions pour protéger l'océan Austral, ainsi que sa faune et sa flore emblématiques ; les engagements sont pris. Il est temps de donner de l'espoir au monde. En 2021, nous invitons tous les États à collaborer et à faire preuve de leadership au bénéfice des personnes et de la nature », déclare Chris Johnson, responsable international de la conservation des baleines et des dauphins pour le WWF.*

*« Combien de fois encore ces États vont-ils appuyer sur le bouton « pause » et reporter la décision de protéger l'océan Antarctique ? Leur refus systématique de protéger ces étendues sauvages d'une grande fragilité, tout en continuant à en autoriser l'exploitation par des intérêts commerciaux, compromet l'avenir de l'humanité. Notre planète s'épuise, les États doivent prendre des mesures au plus vite s'ils veulent réellement résoudre les crises du climat et de la nature. Même si de nombreux délégués nationaux ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour protéger l'Antarctique, nous aurons clairement besoin au cours de l'année à venir que les responsables politiques de haut rang et les chefs d'État et de gouvernement donnent la priorité à la protection de l'océan. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de faire aussi peu de progrès en 2021. » Will McCallum, responsable Océans pour Greenpeace Royaume-Uni.*

Issue positive de la réunion, de nombreux pays ont affiché un soutien ferme à la création des aires marines protégées (AMP) dans un avenir proche. L'Australie et l'Uruguay ont ainsi décidé de coparrainer l'AMP en mer de Weddell, tandis que la Norvège et l'Uruguay ont rejoint les pays proposant une AMP dans l'Antarctique oriental. La plupart des pays, dont la Corée et le Brésil, ont accepté de cosigner une déclaration approuvant l'importance de la désignation de l'AMP proposée par l'UE.

*« Nous exprimons notre reconnaissance aux pays favorables aux AMP qui ont déployé des efforts en vue de la création d'un réseau d'aires marines protégées dans l'océan Austral et nous en appelons à leurs diplomates de haut niveau pour obtenir l'établissement de ces AMP en 2021. Nous demeurons persuadés que la CCAMLR peut réussir cette étape majeure de la conservation l'an prochain et nous espérons pouvoir célébrer un nouvel anniversaire pour l'Antarctique dans les années à venir », a conclu Kavanagh de The Pew Charitable Trusts.*

**Contact presse : Patricia Roy, e-mail : [patricia@communicationsinc.co.uk](mailto:patricia@communicationsinc.co.uk), tél. : +34 696 90 59 07**